

# LA CHARTE DU RANDONNEUR

-----

***Les circuits pédestres sont aussi souvent que possible tracés en pleine nature. Ils ne sont ni des routes ni des trottoirs. Il convient donc :***

- *De ne pas craindre la marche en terrain parfois difficile,*
- *D'être équipé de bonnes chaussures de marche, si possible imperméables pendant la mauvaise saison,*
- *D'être muni d'une canne ou d'un bâton.*

***Tout randonneur devra en outre :***

- *Respecter la nature, ne pas laisser de détritrus,*
- *Prendre soin de refermer les clôtures,*
- *Rechercher les contacts humains...*

***La vie d'un groupe est précaire : elle dépend de l'attitude de chacun ; s'efforcer de ne pas lui porter atteinte. Les organisateurs de randonnées sont bénévoles : leur faciliter le travail dans la mesure du possible. Rester groupés et aider les retardataires qui se trouvent peut-être en difficulté.***

***Sur les tronçons de route où circulent des voitures, il est impératif de marcher à gauche (sauf indications contraires des accompagnateurs).***

***Toujours se regrouper avant la traversée d'une route, d'un pont, d'un village.***

***Nos amis les chiens peuvent gêner les marcheurs, les faire tomber. Ils peuvent également effaroucher les troupeaux ..... Ne pas oublier qu'ils ne sont jamais admis dans les randonnées.***

***Ne pas se départir de sa bonne humeur, même si un nuage vient un court instant cacher le soleil !***